

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 1^{er} novembre 2016, à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy.

Le directeur général par intérim, Yves Larocque, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon et le directeur des travaux publics, Mario St-Louis ainsi que 6 citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016, débutant à 20 h.

291-11-2016 **RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité, que
l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il demeure ouvert.
ADOPTÉ.

292-11-2016 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité, que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016, soit adopté tel que
présenté.
ADOPTÉ.

293-11-2016 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité, que le
directeur général par intérim soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils
apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-11-2016
ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 26 430,87 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 6327 à 6348 pour un montant de 53 962 61;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 27916-4SILJ à 30016-99950 pour un montant de 14 808,88 \$;
- liste de factures rajoutées portant les numéros de chèques 6349 à 6353 et des prélèvements internet n° 30113-57320 à 30613-41WUV et un prélèvement automatique au montant de 27 737,27 \$ et des comptes à payer au montant de 201 392,94 \$ pour un total de facture rajoutée de 229 130,21 \$

liste des salaires du 01 au 31 octobre 2016 pour un montant de 51 405,09 \$.
ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée le directeur général par intérim, Yves Larocque, à savoir :

- Christine Gonthier-Gignac : Démission de ses fonctions d'inspectrice en bâtiment;
- La Direction régionale du MAMOT : Réalisation d'études de mise en commun de services en sécurité incendie;
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : certificat d'autorisation pour mise à l'eau au lac de l'Aigle;
- Municipalité de Nomingue : Appui à la municipalité de Mont-Saint-Michel relativement au programme de soutien au drainage et au chaulage des terres;
- Municipalité de Kiamika : Appui à la municipalité de Mont-Saint-Michel relativement au programme de soutien au drainage et au chaulage des terres;
- Municipalité de l'Ascension : Appui à la municipalité de Mont-Saint-Michel relativement au programme de soutien au drainage et au chaulage des terres;
- Municipalité de Mont-Saint-Michel : Demande d'appui pour l'inclusion de la MRC d'Antoine-Labelle dans le programme de soutien au drainage et au chaulage des terres;
- Manon Falardeau, municipalité de Lac-des-Écorces : demande des derniers états financiers vérifiés de l'organisme Muni-Spec Mont-Laurier;
- Municipalité de Lac-des-Écorces : Copie de résolution concernant la facture des équipements à caractère supralocal de la Ville de Mont-Laurier;
- Conseil de la culture des Laurentides : Remerciements – candidature aux Grands prix de la culture des Laurentides 2016;
- Municipalité de Mont-Saint-Michel : Appui – qualité et maintien des soins et des services au CISSS des Laurentides;
- Communiqué : La MRC d'Antoine-Labelle alloue 50 000 pour un projet structurant de Signature Bois Laurentides, via le Fonds de développement des territoires (FDT);
- Le CLD d'Antoine-Labelle : Confirmation de la rencontre de validation des orientations stratégiques;
- Guylaine Leclerc : Félicitations pour la présentation du nouveau site web de la municipalité;
- M. Jean-Pierre Miljours : département d'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Ministère des Transports du Québec : permis d'événement spécial – vente de pains par la Maison de la Famille de Notre-Dame-du-Laus, le 28 octobre 2016.

INFORMATION

M. le maire, Stéphane Roy, donne information sur les sujets suivants, à savoir :

- Changement de pile des détecteurs de fumée en même temps que le changement d'heure, soit le 5 novembre 2016;
- Mise à l'eau au lac de l'Aigle (certification d'autorisation);
- Profits de 1 035 \$ à remettre à Centraide suite au déjeuner du maire.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Déclaration des intérêts pécuniaires de tous les élus
- États comparatifs au 31 octobre 2016
- Discours du budget

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

294-11-2016

ENTENTE CROIX ROUGE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et unanimement résolu de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge pour les Services aux sinistrés et que le secrétaire-trésorier/directeur général par intérim, Yves Larocque, soit autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

De plus, qu'une contribution au montant de 261,28 \$ soit versée à la Croix-Rouge pour le maintien et la formation des équipes d'intervention d'urgence.

ADOPTÉ.

295-11-2016

PROGRAMME DE PRÉVENTION

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus fait partie de la Société Mutuelle de prévention inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité doit élaborer un programme de prévention selon les éléments du plan d'action SST;

ATTENDU QUE la Société Mutuelle de Prévention inc. a présenté une entente de service pour l'élaboration d'un programme de prévention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services présentée par Société Mutuelle de Prévention inc. pour l'élaboration d'un programme de prévention selon les éléments du plan d'action SST au montant de 5 600 \$ plus taxes.

De plus, que Gisèle Lauzon, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer l'entente de services pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 13000 410 « *Honoraires professionnels* ».

ADOPTÉ.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a mis en place, en juin 2016, le « Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres » et que ce programme vise à améliorer la productivité et à revaloriser des terres possédant un potentiel de culture par l'augmentation des superficies drainées et chaulées;

CONSIDÉRANT que ce programme vise exclusivement les régions de L'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT que le contexte agricole de la MRC d'Antoine-Labelle est très différent de celui rencontré dans les Basses-Laurentides, mais en plusieurs points comparables aux régions ciblées par le Programme (facteurs d'éloignement, contraintes climatiques, potentiel des sols, revenus à l'hectare, etc.);

CONSIDÉRANT que le pH d'une importante proportion des terres en culture dans la MRC d'Antoine-Labelle se situe bien en dessous du pH minimum de 6,2 nécessaire à une agriculture diversifiée;

CONSIDÉRANT que 21% des sols cultivés sont affectés par une problématique de drainage naturel, mais que moins de 5% des terres cultivées de la MRC d'Antoine-Labelle sont drainées systématiquement;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'éloignement des carrières de chaux et des entreprises de drainage, le coût de la chaux agricole et des travaux de drainage dans la MRC d'Antoine-Labelle est beaucoup plus élevé que celui observé dans les Basses-Laurentides et dans d'autres régions agricoles centrales;

CONSIDÉRANT que la « Mise en valeur du potentiel des sols » a été identifiée comme premier enjeu dans le PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle et que les problématiques de chaulage et de drainage des terres font l'objet de projets spécifiques dans le cadre du plan d'action du PDZA de la MRCAL;

CONSIDÉRANT que, pour un même type de sol, des variations des rendements en fourrage de 2 à 7 tonnes métriques/ha sont observées dans la MRCAL selon le niveau d'entretien de la terre (drainage, chaulage, fertilisation) et que les rendements en fourrage ont une incidence directe sur la rentabilité de plus de la moitié des entreprises agricoles de la MRCAL (entreprises laitières, bovines et ovines);

CONSIDÉRANT que des efforts de diversification des cultures ont été réalisés dans la MRCAL depuis quelques années (grains biologiques et conventionnels, soyer du Québec, petits fruits, etc.), mais que le potentiel de rentabilité de ces cultures passe nécessairement par une amélioration de l'entretien des sols, soit le chaulage et le drainage des terres;

CONSIDÉRANT que de nombreuses terres agricoles de la MRCAL sont actuellement en friche ou sous valorisées, mais que les très faibles pH de ces terres (5,3 à 5,5) et les coûts élevés de la chaux limitent grandement leur revalorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité, d'appuyer la municipalité de Mont-Saint-Michel dans ses démarches auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec pour faire reconnaître le contexte agricole particulier de la MRC d'Antoine-Labelle et d'inclure les exploitations agricoles de son territoire dans la clientèle admissible au « Programme de Soutien au drainage et au chaulage des terres »

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au député de la circonscription de Labelle, monsieur Sylvain Pagé et à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

297-11-2016

BUDGET 2017 – RIDL

Proposé par Julie Sylvestre

appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'accepter les prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre prévoyant des charges au montant de 5 020 000 \$ et un total de revenus de quotes-parts de fonctionnement au montant de 5 422 000 \$.

ADOPTÉ.

**RÈGLEMENT
n° 08-11-2016**

DÉLÉGATION DU POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU que l'article 936.1.13 du Code municipal prévoit l'obligation pour le conseil de déléguer, par règlement, à un fonctionnaire ou un employé, le pouvoir de former un comité de sélection;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 4 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, que le règlement suivant soit adopté :

Article 1 : Le présent règlement s'intitule « *Délégation du pouvoir de former un comité de sélection* » et porte le numéro « 08-11-2016 »;

Article 2 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 3 : Le conseil délègue au directeur général et secrétaire-trésorier ou, en son absence, au directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du Code municipal ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1 dudit code;

Article 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ.

298-11-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 08-11-2016

DÉLÉGATION DU POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION

Proposé par Étienne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'adopter le règlement 08-11-2016 relatif au pouvoir de former un comité de sélection.

ADOPTÉ.

299-11-2016

CPPB – PROGRAMME SUIVI DES LACS

Proposé par François Monière

appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'un

montant de 17 000 \$ soit versé à la CPPB à titre de compensation dans le cadre du Programme du suivi des lacs.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 61000 459 « *Services techniques* ».

ADOPTÉ.

300-11-2016

RÉSEAU FADOQ

CONSIDÉRANT que dans moins de 20 ans, les 50 ans et plus formeront 42 % de la population au Québec et qu'un Québécois sur quatre aura plus de 65 ans;

CONSIDÉRANT qu'assurer une qualité de vie adéquate aux aînés est une responsabilité collective, le Réseau FADOQ demande à la société québécoise de s'engager formellement à en faire une priorité;

CONSIDÉRANT que le Réseau FADOQ entend exercer ce leadership essentiel avec ses partenaires pour mobiliser l'ensemble de la société et l'inciter à adhérer à ce changement majeur à travers un contrat social;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus confirme son objectif de prendre les actions nécessaires, dans la mesure de ses compétences et de ses ressources afin de privilégier la qualité de vie des aînés de son territoire, notamment en prenant en compte l'impact de ses décisions et de ses pratiques au regard de l'intégrité morale et physique des aînés et en apportant à ces derniers le meilleur soutien possible pour favoriser leur accès aux services nécessaires à assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être en général.

De plus, que la cotisation 2017 de membre associé municipal du Réseau FADOQ – Région des Laurentides au montant de 125 \$, soit renouvelée.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 13000 494 « *Cotisation et abonnement – asso* ».

ADOPTÉ.

GUIDE TOURISTIQUE DES LAURENTIDES

Cet item est reporté à la séance de décembre 2016.

301-11-2016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE CLUB AUTONEIGE AMICO

ATTENDU que le Club Autoneige Amico a déposé à la Municipalité, une demande de commandite suite à l'acquisition d'une nouvelle surface au montant de 331 593 ;

ATTENDU que la Municipalité ne veut pas créer de précédents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Étienne St-Louis et résolu de ne pas donner suite à la demande de commandite déposée par le Club Autoneige Amico.

L'unanimité n'étant pas faite, le vote est demandé. Pour 5, contre 1. Sylvie St-Louis vote contre.

ADOPTÉ.

URBANISME

302-11-2016

DÉROGATION MINEURE - 26, CHEMIN DU LAC-EARHART

ATTENDU que Canada 4095936 inc. a demandé de lui accorder une dérogation mineure au règlement de zonage pour sa propriété située dans la zone Villégiature 1-07 (V1-07), lot 4 580 416 du cadastre du Québec;

ATTENDU que cette demande de dérogation vise à réduire la marge de recul latérale à 6.6 mètres devant normalement être à 7 mètre et la marge de recul arrière à 9,18 mètres devant normalement être à 10 mètres;

ATTENDU que cette demande ne porte pas sur l'usage ou la densité d'occupation du sol;

ATTENDU que le refus de cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que les travaux ne portent pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

ATTENDU que le bâtiment n'empiète pas sur la bande riveraine du lac Earhart;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que le conseil n'a reçu aucune opposition du public ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité, d'accorder à Canada 4095936 inc., une dérogation mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et de réduire la marge de recul latérale à 6,6 mètres devant normalement être à 7 mètres et la marge de recul arrière à 9,18 mètres devant normalement être à 10 mètres.

ADOPTÉ.

303-11-2016

DÉROGATION MINEURE - 21, CHEMIN DES PINS

ATTENDU QUE Madame Johanne Roy a demandé de lui accorder une dérogation mineure à la grille V2-04 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage pour sa propriété situé dans la zone Villégiature 2-04 sur le lots 4 578 600 du cadastre du Québec;

ATTENDU que Madame Roy demande une dérogation pour autoriser la fermeture de la véranda en agrandissement quatre saisons (fenestration et isolation);

ATTENDU que le bâtiment est déjà dérogatoire empiétant de 2,35 mètres sur la marge latérale droite réduisant ainsi la marge à 4,65 devant normalement être à 7 mètres;

ATTENDU que ces travaux auraient pour effet de créer un nouvel empiètement de 3 mètres, diminuant davantage la marge de recul latérale droite à 1,65 mètre devant normalement être à 7 mètres;

ATTENDU que le comité consultatif considère l'empiètement trop important par rapport aux normes prescrites;

ATTENDU que le refus de cette demande ne causerait pas un préjudice sérieux à la demanderesse;

ATTENDU que les personnes concernées ont eu l'occasion de se faire entendre;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité de ne pas accorder de dérogation mineure au règlement n° 08-07-2000 relatif au zonage, pour la propriété située au 21, chemin du Lac-des-Pins.

ADOPTÉ.

304-11-2016

À PIED, À VÉLO, VILLE ACTIVE

Attendu que, dans le cadre du programme « À pied, à vélo, ville active », Vélo Québec rend disponible des subventions destinées aux municipalités pour réaliser un plan de déplacement actif aux abords des écoles;

Attendu que, pour participer, il est demandé aux municipalités de contribuer à 50% des coûts de ce plan soit, 2 250 pour la Municipalité et 2 250 \$ pour Vélo Québec (fond national de Québec en forme);

ATTENDU que l'objectif du projet est de favoriser les modes de transports actifs pour se rendre à l'école en aménageant des corridors de déplacement actifs sécuritaires pour les enfants et pour toute la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis et appuyé par François Monière et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, participe au programme « À pied, à vélo, ville active – plan de déplacement scolaire » et accepte le versement d'une contribution financière de 50 % du coût total du projet soit, un montant de 2 250 \$;

De plus, que Madame Christine Gonthier-Gignac, inspectrice adjointe, soit autorisée à signer l'offre de service pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

305-11-2016

PORTE DE GARAGE

ATTENDU que des soumissions par invitation ont été faites pour l'achat et l'installation d'une nouvelle porte à l'entrepôt de sel d'hiver;

ATTENDU que les soumissionnaires invités sont les suivants, à savoir :

- BMR Notre-Dame-du-Laus
- Les Portes Laliberté

ATTENDU que les deux soumissionnaires ont déposé une soumission soit, BMR Notre-Dame-du-Laus au montant de 2 297 \$ et Les Portes Laliberté au montant de 2 744,76 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission présentée par BMR Notre-Dame-du-Laus et d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'achat d'une nouvelle porte 12' X 12' commerciale en acier robuste de 2", isolation R16 incluant un coupe froid et ferronnerie robuste, pour l'entrepôt de la réserve de sel d'hiver au montant de 2 297 \$ plus taxes, incluant l'installation.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 522 « *Entretien de bâtiments* ».

ADOPTÉ.

306-11-2016

FORMATION VÉHICULE D'ENTRETIEN HIVERNAL

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité, que les employés, Carl Provost, Raymond Labrie et Pierre Roussel, soient autorisés à participer à la formation « Opérer un véhicule d'entretien hivernal » au coût de 200 \$ par participant.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 454 « *Formation voirie* ».

ADOPTÉ.

307-11-2016

MONTÉE LEBRUN

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier
et résolu à l'unanimité,
d'autoriser le directeur des travaux publics à faire effectuer par Construction et
Excavation Clément et Mario inc. des travaux de réparation sur montée Lebrun,
au montant de 11 825 \$ plus taxes.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 32000 521
« *Infrastructure* ».

ADOPTÉ.

INCENDIE

308-11-2016

PIÈCES ET ÉQUIPEMENT

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité,
d'autoriser le directeur du service d'incendie à procéder à l'achat d'équipement
suivant :

- 2 boyaux 1¾" 400 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 650
« *Équipement divers et de combat* ».

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

ACTIVITÉS

M. le maire, Stéphane Roy, donne un compte-rendu des activités passées, en
cours et à venir.

309-11-2016

FOURNITURES ET ÉQUIPEMENTS

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur du service des loisirs à procéder aux activités suivantes :

- Activités de Noël 2016..... 1 500 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 452 « *Loisirs -
d'animation* ».

ADOPTÉ.

310-11-2016

ENTRETIEN ET RÉPARATION

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur du service des loisirs à faire effectuer les réparations
suivantes au centre des loisirs :

- Réfection de plancher 14 412 \$ plus taxes

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 522 « *Entretien
et réparation* ».

ADOPTÉ.

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux pour 2016-2017;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie;

Il est proposé par Joanne St-Louis et appuyé par François Monière de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- 1) De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises:
 - a) Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre
- 2) D'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois;

ADOPTÉ.

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée. Il est 21 h 10.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire